

t.851 - 4 -HH/bsu

3003 Berne, le 1 juillet 1976

Note au Chef du DépartementI D A

J'ai pris connaissance, après avoir entendu vos commentaires hier soir lors de la conférence de presse, de la note que M. Jolles vous a envoyée concernant le désir de M. McNamara de "récupérer" d'une façon ou d'une autre, mais rapidement, les 200 millions de francs de l'IDA. La note appelle de ma part les observations suivantes :

1. Seule la dernière suggestion, à savoir le "co-financement" de projets IDA, offre la possibilité de faire un geste en faveur de la Banque Mondiale, aux fins d'éviter (le doit-on?) que la Suisse ne soit rayée de la liste des pays pouvant participer aux appels d'offres internationaux de cette organisation.
2. Un tel "co-financement" serait possible, mais uniquement par l'intermédiaire de notre crédit-cadre de coopération bilatérale. En fait, il ne s'agirait pas d'un co-financement à proprement parler, mais de la reprise pure et simple de projets IDA qui s'en trouveraient complètement bilatéralisés.
3. La latitude dont nous disposons jusqu'en mai prochain pour absorber de nouveaux projets est faible. D'après nos prévisions, le présent crédit-cadre de coopération technique devrait être complètement utilisé jusqu'à cette date. En

conséquence, notre action ne pourrait en aucun cas atteindre d'ici là une ampleur comparable, même de loin, à celle que semble envisager la Banque Mondiale. En revanche, l'existence d'un nouveau crédit-cadre d'une ampleur suffisante accroîtrait dans une certaine mesure nos possibilités.

4. De toute façon, une reprise de projets IDA comporte manifestement des risques de politique intérieure, risques d'autant plus évidents que le montant impliqué serait plus élevé. Mais en vérité, même des montants relativement modestes pourraient offrir une base de récrimination à ceux qui sont à l'affût de telles occasions pour attaquer le Conseil fédéral. En particulier, les organisations privées suisses pourraient s'en offusquer, puisqu'elles ont demandé que les fonds non attribués à l'IDA leur soient confiés pour accroître leurs propres activités.

5. On pourrait naturellement raisonner de la façon suivante : Le crédit IDA a été refusé parce qu'il s'agissait du financement global d'une organisation dont nous ne sommes pas membre et sur les actions de laquelle nous n'avons qu'un contrôle très faible; en revanche, le rejet du crédit à l'IDA ne devrait nullement nous empêcher de réaliser, dans un cadre purement bilatéral, donc de façon étroitement contrôlée, des projets que l'IDA aurait préparés et qu'elle ne pourrait financer en raison du rejet du prêt de 200 millions. Tout ceci est vrai. Mais peut-on vraiment faire abstraction du fait que ce serait là, malgré tout, une façon de contribuer même très directement aux activités de l'IDA ? Finalement, il s'agit de savoir si une telle présentation permettrait ou non de "neutraliser" d'éventuelles réactions critiques de l'opinion parlementaire et publique.

Le Délégué à la
Coopération technique

(M. Heimo)

Copie va à:

ca -2. Juli 76 ML

Monsieur A. Weitnauer, Secrétaire Général du Département
Politique fédéral